

ECHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 NOVEMBRE 2020

CULTURE : UN SOUTIEN VITAL



Culture : un soutien vital

Une quarantaine de structures du secteur culturel du 4^e ont pu bénéficier du Fonds d'urgence mis en place par la Ville de Lyon en soutien face à la crise du Covid 19. Il est destiné à assurer une poursuite d'activité, à maintenir l'emploi artistique et culturel, voire la pérennité des structures.

Lire l'intervention de Samuel Mecklenburg, adjoint Cultures et événements, prononcée lors du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2020.

Prochain Conseil d'arrondissement : 8 décembre 2020 à 18h00, en visio-conférence. Suivant la séance en vous connectant sur le site internet de la mairie du 4^e : <https://mairie4.lyon.fr/>

« Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir combien la crise sanitaire née de la pandémie Covid-19 a frappé le secteur culturel aussi lourdement que durablement. Je conserve un souvenir assourdissant du profond désarroi de la petite centaine de structures que j'ai interrogé parmi celles qu'a pu sonder notre groupe culture écologiste pendant le premier confinement.

Aujourd'hui, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, le nouvel exécutif a mis en œuvre parmi les premières mesures de son mandat la création d'un fonds de soutien de 4 millions d'euros au secteur culturel, création votée lors du Conseil municipal du 30 juillet dernier.

Ouvert aux personnes morales et personnes physiques, aux personnes publiques et privées il est destiné à assurer une poursuite d'activité, à maintenir l'emploi artistique et culturel, voire la pérennité des structures. Ses conditions d'attribution ont été volontairement souples, afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre. Était éligible tout acteur de la culture (patrimoine inclus) fragilisé par la crise sanitaire, et ce quel que soit son statut.

Au 10 septembre, date limite de rendu, la Ville de Lyon a reçu 359 dossiers régulièrement déposés pour un montant total demandé de 8 672 413 € :

- 225 portés par une structure (personne morale).
- 134 portés par une personne individuelle, relevant d'une profession artistique.

Je salue le travail exceptionnel de la Direction aux Affaires Culturelles de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne les personnes morales :

Les éléments suivants (non cumulatifs) ont été pris en compte pour apprécier la situation :

1/ Priorité à la question économique, afin d'aider une structure en danger économique, du fait de la crise du Covid. Le projet artistique n'est pas le critère d'analyse. Cependant, la structure doit montrer que le fonds aide une activité artistique et l'emploi culturel.

2/ Ce fonds n'a pas vocation à soutenir les structures en situation de déficit structurel antérieur à la crise du Covid 19. Ce fonds vient en soutien exclusif des difficultés liées à l'impact de la crise sanitaire sur leur économie.

Le cas échéant, seule la part de déficit liée strictement à la période Covid a été prise en compte.

3/ Au vu du nombre des dossiers reçus et du montant total disponible, au vu des montants d'aides demandés et de la nécessité d'équilibrer les attributions, il a également été pris en compte la capacité de la structure de disposer de fonds propres importants, de perspectives de reprise forte, d'autres aides publiques et privées.

Dans une logique de solidarité pour le secteur culturel, la Ville de Lyon n'a pas exclu du dispositif ce type de structures, qui sont exemplaires dans leur bonne gestion, mais a modéré l'aide attribuée afin que celles-ci soient prioritairement attribuées aux structures en grande difficulté.

Les éléments suivants (non cumulatifs) étaient éliminatifs :

1/ Pas de montant demandé dans le dossier d'aide, ni au 10 septembre ni au cours des relances effectuées par courrier électronique pendant quinze jours ;

2/ Activité ni culturelle ni artistique ;

3/ Dossier trop incomplet sur des pièces majeures permettant l'instruction administrative et financière, ni au 10 septembre ni au cours des relances effectuées par courrier électronique pendant quinze jours ;

4/ Siège social de la structure non situé à Lyon même ;

5/ Pas d'impact COVID sur l'activité et ni le budget (déficit structurel depuis plusieurs années sans lien direct avec la pandémie de 2020).

En conclusion, il faut ajouter que de manière générale, l'attribution de ces aides d'urgence à des structures doit permettre un effet domino, ou effet levier, très positif et recherché :

1/ Attribuer une aide financière à une structure culturelle permettra qu'elle puisse honorer des contrats artistiques et ainsi rétribuer directement l'emploi artistique et culturel. Elle est importante à un deuxième niveau par ce qu'elle doit permettre à d'autres partenaires publics de se mobiliser, sur 2020 et 2021 : l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, CNM, CNC, ..), le Conseil Régional et la Métropole de Lyon.

Propositions d'attributions

Ainsi, 180 personnes morales (sur 225) ont été retenues comme éligibles.
Sur les 180 personnes morales, 21 ont leur siège social sur le 4^e arrondissement.

Il s'agit de verser un montant total de 265 000 euros à :

École Lyonnaise des Cuivres - 4 000

Pandorart Oktocom - 5 000

Aquarium Ciné Café - 30 000

Archipel médiateur - 5 000

D'boîtes production - 3 000

PlusdeProd DUNO Films - 10 000

Cie Stylistik- 6 000

AFX - 100 000

Agend'arts - 10 000

Bab Assalam - 10 000

Gone Prod -10 000

Choeur d'oratorio de Lyon -1 000

Les Nouveaux Caractères - 4 000

Quatuor Debussy - 7 000
Compagnie du Chien Jaune - 12 000
Maison des Canuts - 25 000
Soierie Vivante - 5 000
La Colonie Bakakai - 2 000
Le Boui Boui - 2 000
Le Voyageur Debout - 4 000
Théâtre de la Croix-Rousse - 40 000

En ce qui concerne les personnes physiques, 97 (sur 134) ont été retenues comme éligibles.

Sur les 134 personnes morales, 17 ont leur siège social sur le 4^e arrondissement.

Un montant total de 50.500 euros d'aide directe serait versé à :

Caroline Bonardi - 5000
Arielle Bozon - 4000
Briac Durand réalisation - 2000
Joris Couronnet - 4500
Vladimir Rodriguez - 2 000
Géraldine Kosiak - 5000
Matvei Naidtich - 1000
Flore Morfin - 3000
Olivier Longre - 3000
Chems Amrouche - 3000
Benedicte Bonnet - 3000
Dominique Peter - 2000
Philippe Badey - 3000
Frédéric Deschodt - 1000
Frédéric Pellerin - Studio Magneto - 3000
Joël Toussaint - 3000
Camille Chaslot - 3000

À Lyon, 2 737 647 euros seront allouées à 276 structures et personnes physiques.

Pour information le 4^e arrondissement toucherait donc sur son territoire une enveloppe de 7,66 % du montant total du fonds d'urgence attribué, une part qui correspond à la proportion d'habitant.e.s du 4^e rapporté à l'ensemble des lyonnais.es.

En complément à ces attributions, compte tenu de la difficulté pour certains secteurs à candidater à ce fond, il est proposé de bloquer 500 000 euros fléchés sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

- 50 000 € d'adhésion de la Ville au GIP Café culture à partir du 1^{er} janvier 2021 contribuant à soutenir l'emploi dans le secteur des musiques actuelles ;
- 300 000 € pour les auteur.trices, éditeurs.trices, dessinateurs.trices,... ;
- 150 000 € pour les plasticien.nes.

Des délibérations spécifiques sont en cours d'instruction à cet effet.

4/ Enfin, pour l'année 2021 qui s'annonce cataclysmique pour le secteur culturel, compte tenu de contraintes fortes qui continuent de peser sur la saison 2020-21, avec notamment les restrictions prolongées de jauge et le confinement institué au 17 octobre dernier, il est proposé de conserver le solde de 562 353 euros du fonds d'urgence voté le 30 juillet dernier, pour soutenir dans le premier semestre 2021 les structures dont la santé financière serait durement éprouvée. »

Voté à l'unanimité.

Dossier 4-20-1253-42 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles dans le cadre du fonds d'urgence pour le secteur culturel face à la crise sanitaire du covid-19 d'un montant de 2 737 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour 100 000 euros et des Célestins – Théâtre de Lyon pour 100 000 euros - approbation d'une convention type.